Mis à jour le 7 mai à 18 h.

MAIRE info

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.
Cafés	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Réouverture sur autorisation préfectorale uniquement dès le 11 mai, sauf en Île-de-France où ils resteront tous fermés.
Cérémonies religieuses	Reprise envisagée juste avant la Pentecôte (fin mai).
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai dans les départements verts uniquement.
Commerces	Réouverture le 11 mai.
Crèches	Réouverture le 11 mai.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.
Ehpad	Pas d'assouplissement le 11 mai.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.
Frontières	Avec pays hors esp. Schengen : fermées jusqu'à nouvel ordre. Esp. Schengen : fermées jusqu'au 15 juin au moins. Travailleurs transfrontaliers autorisés.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.
Lieux de culte	Déjà autorisés.
Lycées	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés en vert pendant 3 semaines.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.
Mariages	Reportés sauf urgence.
Masques	Obligatoires dans les transport à partir de 11 ans. Non obligatoires sur la voie publique.
Maternelles	Réouverture le 11 mai.

Médiathèques	Réouverture le 11 mai.
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.
Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements verts.
Plages	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.
Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum. Réexamen de ce chiffre le 2 juin.
Restaurants	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départemements restés verts 3 semaines.
Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (locaux)	Poursuivis le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (Île-de-Fr.)	Poursuivis le 11 mai. Attestation obligatoire aux heures de pointe (motif professionnel ou impérieux).
Transports (> 100 km)	Interdits hors du département sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire. Calcul à vol d'oiseau.
Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.